



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOLDES D'ÉTÉ

Cahors, le 28 juin 2021

Le préfet du Lot autorise l'ouverture dominicale des commerces

Dans le cadre de l'arrivée des soldes d'été, le préfet du Lot autorise l'ouverture des commerces les dimanches 4, 11, 18 et 25 juillet 2021.

Les soldes d'été vont revêtir une importance particulière pour les activités commerciales cette année. Elles vont permettre d'écouler les stocks d'inventus après plus de trois mois et demi de restrictions mais aussi de compenser les pertes d'activité du printemps 2021.

Le préfet rappelle aux entreprises concernées qu'elles doivent respecter les droits de leurs salariés qu'il s'agisse des contreparties qui doivent leur être accordées ou du respect du principe du volontariat.

Cette dérogation au repos au repos dominical doit conduire l'employeur à donner le repos hebdomadaire par roulement à ses salariés.

L'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture dominicale des commerces est disponible sur <http://www.lot.gouv.fr/activites-commerciales-et-culturelles-r4371.html>.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex